



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Magnesium pulv

N° d'article 06527000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Water-react. 1 H260

Pyr. Sol. 1 H250

Classification selon les Directives CE

Classification F, R15-R17

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Phrase(s) de risque

15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

17 Spontanément inflammable à l'air.



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.06.12

Phrase(s) S

1	Conserver sous clé.
2	Conserver hors de la portée des enfants.
43.5	En cas d'incendie utiliser un produit extincteur a sec ou du sable. Ne jamais utiliser d'eau.
43.6	En cas d'incendie utiliser de la mousse.
7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Magnésium en poudre (pyrophorique)**

No. CAS	7439-95-4			
No. EINECS	231-104-6			
Concentration		>=	50	%
Classification	F, R15-R17			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Water-react. 1 H260

Pyr. Sol. 1 H250

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Ne faire provoquer les vomissements que par le sujet lui-même, s'il est conscient. Assurer un traitement médical. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Frissons, Dyspnée, Vomissements, Céphalées, Nausées, Fièvre, Troubles gastro-intestinaux

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Poudre D, Produits extincteurs en poudre, Sable sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Eeau, Dioxyde de carbone, Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.06.12

Date d'impression: 25.06.12

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le dégagement de poussières. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Accueillir à sec. Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et le dépôt de poussières. Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 4.3

Des matières qui produisent des gaz inflammables en contact avec de l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Maintenir sous gaz inerte.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.06.12

Date d'impression: 25.06.12

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre		
Couleur	gris		
Odeur	inodore		
pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Valeur	648		°C
Point d'ébullition			
Valeur	1090		°F
Point d'éclair			
Remarque	N'est disponible		
Inflammabilité	Inflammable.		
Pression de vapeur			
Valeur	1		hPa
Température	621	°C	
Densité			
Valeur	1.74		g/cm ³
Température	25	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	réagit avec l'eau		
Température d'inflammabilité			
Valeur	510		°C

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau intégral - danger de coup de poussière! Chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec les acides. Eau, Réagit au contact des acides. Des agents d'oxydation forts, Halogènes, Le contact avec l'eau ou l'humidité libre des gaz combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: fumées d'oxydes métalliques toxiques

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque N'est disponible



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.06.12

Date d'impression: 25.06.12

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque N'est disponible

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque N'est disponible

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque N'est disponible

sensibilisation

Remarque N'est disponible

Mutagénicité

Remarque N'est disponible

Toxicité reproductrice

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité

évaluation Aucun effets négatifs

12. Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1418

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MAGNÉSIUM EN POUDRE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.3

Carte pour désignation du danger 4.3 4.2

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1418

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



Nom commercial: Magnesium pulv

Numéro de la matière: 065270

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.06.12

Date d'impression: 25.06.12

MAGNESIUM POWDER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	4.3
Le danger secondaire	4.2

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1418

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MAGNESIUM POWDER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	4.3
Le danger secondaire	4.2

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
17	Spontanément inflammable à l'air.

Hazard statements listed in chapter 3

H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.